

# CONSERVATION PRÉVENTIVE DES COLLECTIONS

Le **patrimoine mobilier rassemble l'ensemble des objets susceptibles d'être déplacés et présentant une importance historique, artistique, scientifique, archéologique ou documentaire**, telles que, entre autres, des peintures, sculptures, pièces archéologiques, mobilier, luminaires, vaisselle, orfèvrerie, textiles, documents graphiques ou photographiques. **La diversité de ces biens implique des recommandations de conservation préventive adaptées à chaque matériau, mais certains principes fondamentaux s'appliquent à tous les types de collections.** Afin de faciliter leur mise en œuvre, ce document propose une synthèse des pratiques essentielles dans le domaine.

Élaboré conjointement par l'**Unité Patrimoine mobilier et immatériel de la Direction générale de la culture (DGC)** et l'**Office cantonal de la protection des biens culturels du Canton de Vaud**, le tableau qui suit rassemble les mesures prioritaires permettant de prévenir les risques de dégradation et de garantir la préservation durable des collections.



**Règle fondamentale :** la sécurité des personnes prime toujours sur celle des biens culturels.

## Agent de détérioration : Forces physiques\*



### Types de dommages possibles

Cassures, déformations, déchirures, usures

\* Impacts, chocs, vibrations, mauvaises manipulations

### Mesures de protection et conservation

- Éviter les manipulations superflues [i]
- Manipuler les objets avec des gants
- Ne pas entreposer les objets directement sur le sol, utiliser des étagères et vitrines stables
- Éviter les entassements d'objets
- Conditionner les objets non utilisés dans des boîtes de conservation adaptées
- Ne pas mélanger les types d'objets dans une même caisse, que ce soit par leur poids ou leur fonction, afin de prévenir les mouvements incontrôlés et réduire les risques lors du transport

### Types de matériaux particulièrement sensibles

Tous types de matériaux et d'objets, selon la liste ci-dessous (non exhaustive) : peintures, métaux/alliages, bois, papier et archives, pierre, textiles, céramique, verre, matériaux organiques, documents graphiques, photographies, plastique

## Agent de détérioration : Vol, vandalisme et perte



### Types de dommages possibles

Perte d'objets (surtout petits et faciles à transporter), dégradations ou dommages volontaires

### Mesures de protection et conservation

- Sécuriser les lieux et installer des systèmes de protection contre le vol (par ex. système de sécurité, caméras vidéo)
- Utiliser un système d'accès contrôlé ; installer des serrures fiables aux armoires qui renferment des objets, limiter le nombre de clés en circulation
- Limiter et contrôler l'accès aux locaux, mise sur pied d'une main courante identifiant les mouvements de personnes dans les locaux
- Limiter et contrôler l'accès aux données numériques
- Mettre en place des procédures organisationnelles à transmettre à toute personne active sur le site
- Documenter les mouvements des objets même temporaires (date, responsable, provenance, destination, motif)
- Documenter les objets (photographies et description)

### Types de matériaux particulièrement sensibles

Objet précieux, facilement déplaçable, de petite taille et/ou de grande valeur patrimoniale qui peut attirer les convoitises

Agent de détérioration :  
**Incendie**



**Types de dommages possibles**

Calcination partielle ou totale de tout type d'objet, risques de dépôts de suie et de résidus de fumée, dégâts dus à l'eau d'extinction (voir entrée *Eau*)

**Mesures de protection et conservation**

- Identifier et écarter les risques de départ de feu (contrôle des installations électriques, systèmes de chauffage, bougies, produits inflammables)
- Établir un protocole d'utilisation du matériel électrique (par ex. : enrouleurs chargeurs, ordinateurs, gerbeurs électriques)
- Utiliser un système de détection incendie, installer des extincteurs adaptés et former l'ensemble du personnel sur leur utilisation
- Mettre en œuvre un plan et des procédures de sécurité incendie
- Établir un plan d'évacuation PBC [ii]

**Types de matériaux particulièrement sensibles**

Tous types de matériaux et d'objets

Agent de détérioration :  
**Eau**



**Types de dommages possibles**

Gonflements et déformation des matériaux, corrosion des métaux, risque de moisissures

**Mesures de protection et conservation**

- Effectuer un entretien et une inspection régulière des locaux
- Surveiller et limiter les risques d'infiltrations d'eau (situation des conduites d'eau claire, égout, état des toitures, chenaux et environnements directs)
- Installer des détecteurs d'eau
- Identifier les risques et adapter l'aménagement des locaux en fonction (emplacement des étagères, organisation des collections, absence d'entreposage direct au sol, utilisation de palettes ou cales de niveau)
- Garder les objets surélevés, à l'écart des sources d'eau (ne pas stocker d'objets directement au sol, dans des sous-sols ou dans des pièces traversées par des canalisations)
- Établir un plan d'évacuation PBC en cas d'inondation ou de dégât d'eau

**Types de matériaux particulièrement sensibles**

Tous types de matériaux et d'objets

Agent de détérioration :  
**Polluants\***



**Types de dommages possibles**

Acidification, corrosion, altération des couleurs, taches, affaiblissement de la structure des matériaux

\* Polluants atmosphériques (poussière) ; substances transférées par contact et polluants intrinsèques (faisant partie de l'objet ou ajoutés lors d'un traitement)

**Mesures de protection et conservation**

- Veiller à la propreté des lieux
- Manipuler les objets avec les mains propres, porter des gants et un masque (équipements de protection individuelle - EPI)
- Identifier les objets à risque et séparer les objets qui émettent des gaz nocifs des autres potentiellement vulnérables à ces mêmes gaz
- Veiller au stockage et au conditionnement adaptés des biens (par ex. : sachets minigrip individualisés, matériaux neutres ou sans acide)

**Types de matériaux particulièrement sensibles**

Photographies, documents graphiques, papier et archives, textiles, matériaux organiques, peintures, bois, métaux/alliages, pierre, verre

Agent de détérioration :  
**Ravageurs\***



**Types de dommages possibles**

Destruction et endommagement des matériaux, risque pour la santé

Attention : les moisissures constituent un risque pour la santé. Ne pas intervenir sans équipements de protection individuelle (EPI)

\* Insectes, rongeurs, oiseaux et autres petits animaux, moisissures, microbes (voir *Humidité relative HR inadéquate*)

**Mesures de protection et conservation**

- Entretenir les locaux, ne pas manger dans les locaux de stockage, vider régulièrement les poubelles afin d'éviter insectes et rongeurs et conserver les collections propres et en ordre
- Vérifier régulièrement le climat environnant les objets (en particulier pour l'humidité relative)
- Assurer une surveillance régulière des locaux afin de vérifier l'absence de toute déjection
- Privilégier l'utilisation de palettes en polyéthylène et exclure l'usage de palettes en bois de récupération (risque de développement de mэрule et de présence d'insectes nuisibles)
- Installer des dispositifs de piégeage et les contrôler régulièrement
- Inspecter régulièrement et dépoussiérer les objets (la présence de ravageurs peut s'observer par des sillons, de petits trous ou des taches selon le type d'infestation)
- En cas de doute, isoler les objets contaminés et contacter des spécialistes
- Déterminer les risques pour la santé avant de lutter contre une infestation, utiliser des équipements de protection individuelle (EPI)
- Utiliser un aspirateur muni d'un filtre HEPA pour enlever les insectes et la poussière
- Au besoin, faire appel à un service d'extermination en l'informant de la vulnérabilité des objets

**Types de matériaux particulièrement sensibles**

Matériaux organiques, textiles, papier et archives, documents graphiques, photographies, bois, peintures

Agent de détérioration :  
**Lumière ultraviolette et infrarouge**



**Types de dommages possibles**

Fragilisation, décoloration ou jaunissement de la surface des matériaux, assèchement des matières organiques, rétrécissements et déformations, fissures, craquelures

**Mesures de protection et conservation**

- Choisir des sources d'éclairage à faible émission d'UV et d'IR
- Éviter l'éclairage direct sur les objets
- Veiller à limiter l'éclairage en intensité et en durée
- Ne pas placer de textiles, tapisseries, tableaux, aquarelles, dessins, etc. dans l'éclairage direct de la lumière du jour
- Conserver les objets sensibles à l'abri de la lumière, utiliser des armoires de rangement et des emballages opaques

**Types de matériaux particulièrement sensibles**

Tous types de matériaux et d'objets, exceptés les métaux/alliages et céramique, mais les plus vulnérables sont : textiles, documents graphiques, photographies (obscurité totale requise pour les négatifs), papier et archives, matériaux organiques, verre

Agent de détérioration :  
**Température inadéquate\***



**Types de dommages possibles**

Accroissement de la fragilité (risques de fissures ou de bris), source de fluctuations de l'HR (voir *Humidité relative inadéquate*), favorise la prolifération d'insectes et autres nuisibles

\* Trop élevée, trop basse, fluctuations

**Mesures de protection et conservation**

- Éviter les variations brusques et quotidiennes du climat (ex. : cycle de chauffage, éclairage inadapté, aménagements sous combles, etc.)
- Utiliser des enregistreurs de données, surveiller la température et interpréter les données sur 12 mois
- Évaluer les sensibilités des objets par rapport aux températures trop élevées ou trop basses
- Écarter les objets des sources de chaleur
- Prévoir des déshumidificateurs, surtout dans des locaux non chauffés ou mal isolés

**Types de matériaux particulièrement sensibles**

Tous types de matériaux et d'objets, exceptés les métaux/alliages, sans contrainte de température. La plupart des objets et matériaux peuvent se conserver entre 16° et 23 °C.

Plastique : température le plus bas possible

Agent de détérioration :

## Humidité relative (HR) inadéquate



### Types de dommages possibles

Moisissures, corrosion des métaux, rétrécissements et déformations, fissures et fragilisation des matériaux, altération des couleurs, taches

### Mesures de protection et conservation

- Contrôler régulièrement l'état des locaux (toiture, étanchéité) et, si possible, assurer une aération régulière pour limiter l'humidité
- Ne pas nettoyer le sol avec une grande quantité d'eau, éviter de répandre l'eau directement sur la surface
- Utiliser des enregistreurs de données : surveiller l'HR et interpréter les données sur 12 mois
- Évaluer la sensibilité des matériaux face à l'humidité relative, un taux supérieur à 70 % présente un risque élevé de développement de moisissures
- Élaborer des méthodes de réduction des risques, maintenir une humidité relative aux alentours de 40-55% à l'aide de déshumidificateurs ou d'humidificateurs
- Disposer d'une liste de fournisseurs de matériel (achat ou location) afin d'assurer une réactivité rapide en cas de sinistre

### Types de matériaux particulièrement sensibles

Tous types de matériaux et d'objets, mais les plus vulnérables sont : objets composites, bois, papier et archives, textiles, matériaux organiques, documents graphiques, peintures

Agent de détérioration :

## Dissociation\*



### Types de dommages possibles

Compromettre le repérage de l'objet ; diminuer le sens et la valeur de l'objet

\* Pertes d'information ou de signification (par ex. le rangement de l'objet au mauvais endroit, la perte du lien entre l'objet et sa collection, la perte des données identifiant l'objet)

### Mesures de protection et conservation

- Disposer de locaux ou d'espaces de rangement/stockage dédiés uniquement aux collections
- Documenter, photographier et consigner les objets de manière à retrouver facilement leur emplacement
- Assurer la mise à jour régulière des informations et vérifier les documents (version, date des modifications, contenu)
- Marquer les objets et apposer des numéros d'inventaire de façon sécuritaire et durable (avoir une liste précise de produits et fournitures appropriés)
- Indiquer dans les inventaires le nombre d'éléments composant un objet (ex. : une pendule composée de deux poids, d'une clé, d'une sellette et d'un balancier)
- Indiquer dans l'inventaire tout changement ou déplacement de l'objet. Ce point est également important pour la mise à jour des fiches d'évacuation des objets prioritaires

### Types de matériaux particulièrement sensibles

Tous types de matériaux et d'objets

i. En matière de conservation, le principal risque de dégradation des objets provient des manipulations. Pour les limiter, il est recommandé de privilégier une visibilité partielle sans manipulation (par exemple, ne pas sortir l'objet de sa caisse). Lors d'un conditionnement et/ou transport d'objets, établir une liste par caisse, qui facilite l'étude et limite les manipulations et les pertes.

#### ii. Plan d'évacuation/de protection PBC :

Objectif : pouvoir évacuer les objets prioritaires rapidement. En cas de sinistre les objets de priorité 1 peuvent, si le plan existe, être évacués par les pompiers à leur arrivée.

Actions à entreprendre :

- Établir ou mettre à jour la liste des objets prioritaires – y compris les objets inscrits à l'Inventaire cantonal du patrimoine mobilier. Selon la collection/le fonds, il ne sera pas possible de classer tous les objets en priorité 1. Idéalement, cette tâche devrait être réalisée par les propriétaires, si nécessaire avec l'appui de la DGC. De façon générale, la liste des objets de priorité 1 (évacuables par les pompiers) est limitée à une dizaine d'objets.
- Prendre contact avec Marion Burkhardt, cheffe de l'Office cantonal PBC : [marion.burkhardt@vd.ch](mailto:marion.burkhardt@vd.ch) / 021 316 26 13.
- Établir un plan d'évacuation et des fiches d'évacuation des objets prioritaires en collaboration avec la protection civile

#### Assurances :

- Souscrire une police d'assurance adaptée aux objets patrimoniaux, couvrant les risques de vol, perte, vandalisme, et de dégâts naturels, incendie et inondation – voir avec l'ECA.
- Si l'institution se trouve dans un monument historique recensé, il est également possible de souscrire une assurance complémentaire « monument historique » auprès de l'ECA.

Il est recommandé de conserver à portée de main une **liste des numéros de téléphone utiles en cas d'urgence** (police, pompiers, urgences médicales, centre d'information toxicologique, etc.), ainsi que les contacts internes liés à la gestion des collections et des bâtiments.